

FAIRE (DO)

ASSURER UNE PERFORMANCE STRICTE DANS LES DOMAINES DE :

Contrôle / surveillance

- Un représentant du secrétariat doit assister à chaque réunion du BACD ;
- Consulter les conseillers juridiques appropriés sur toutes les questions qui pourraient être liées au droit de la concurrence ;
- Limiter les discussions de la réunion aux sujets de l'ordre du jour ;
- Fournir à chaque participant un exemplaire de cette liste de contrôle et en avoir un exemplaire à disposition pour référence lors de toutes les réunions.

Tenue des dossiers

- Disposer d'un ordre du jour et d'un procès-verbal qui reflètent fidèlement les questions qui se posent
- Veiller à ce que les ordres du jour, les procès-verbaux et les autres documents importants soient examinés par le personnel ou les conseillers appropriés, avant leur distribution ;
- Décrire pleinement les objectifs, les structures et les pouvoirs des groupes.

Vigilance

- Protestez contre toute discussion ou réunion qui semble violer cette liste de contrôle ; demandez l'arrêt de ces activités afin qu'un contrôle juridique approprié puisse être effectué par un avocat ; dissociez-vous de toute discussion ou activité de ce type et, pour les participants, quittez toute réunion au cours de laquelle ils continuent (et faites en établir le procès-verbal).

LISTE DE CONTRÔLE DU DROIT DE LA CONCURRENCE POUR LES RÉUNIONS

Cette liste de contrôle est destinée à la conduite des réunions parrainées par la BACD. Les sujets de discussion interdits s'appliquent également aux réunions sociales organisées dans le cadre de ces réunions.

La liste de contrôle n'est pas exhaustive.

NE PAS FAIRE (DON'T)

NE PAS, EN FAIT OU EN APPARENCE, DISCUTER OU ÉCHANGER DES INFORMATIONS NON CONFORMES AU DROIT DE LA CONCURRENCE, Y COMPRIS PAR EXEMPLE SUR:

Les prix, y compris

- Prix individuels par entreprise / secteur, changements de prix, écarts de prix, rabais, remises, conditions de crédit, etc ;
- Données individuelles des entreprises sur les coûts, la production, la capacité, les stocks, les ventes, etc.

Production, y compris

- Les plans des entreprises individuelles concernant la conception, la production, la distribution ou la commercialisation de produits particuliers, y compris les territoires ou les clients proposés ;
- les modifications de la capacité de production ou des stocks de l'industrie, etc.

Taux de transport

- Tarifs ou politiques tarifaires pour les envois individuels, y compris les systèmes de points de base, les prix de zone, le fret, etc.

Les procédures de marché, y compris

- Les entreprises font des offres pour des contrats portant sur des produits particuliers ; les procédures des entreprises pour répondre aux appels d'offres ;
- Les questions relatives aux fournisseurs ou clients individuels, réels ou potentiels, qui pourraient avoir pour effet de les exclure de tout marché ou d'influencer la conduite des entreprises à leur égard, etc...
- Liste noire ou boycott des clients ou des fournisseurs.